

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 28 juin 2004

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 26 avril 2004 ;
2. Comptes 2003, (Préavis 04/2004) ;
3. Renouvellement de l'arrêté d'imposition, (Préavis 05/2004) ;
4. Pose de revêtements bitumineux sur les chemins de Lizet et En Corjon, (Préavis 06/2004) ;
5. Démolition de bâtiments et remise en état des parcelles Nos 235, 968 et 1111, (Préavis 07/2004) ;
6. Communications municipales ;
7. Communications du Bureau ;
8. Divers et propositions individuelles.

M. Roland Racine, Président, ouvre la séance à 20 h. précises en saluant les Conseillères et Conseillers, la Municipalité, la presse et le public. Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 45 du règlement communal et peut donc valablement délibérer.

L'appel fait ressortir la présence de 47 membres du Conseil. Se sont excusés : Mmes et MM Adelheid Addor, Dominique Bolomey, Gilbert Cavin, Elisabeth Descoedres, Michel Faucherre, Jean-Daniel Gisclon, Isabelle Katz, Eric Maillefer, Charles Moinat, Cédric Rieben, Pierre-Alain Rotzetta et Katharina Zurn.. Non excusé : M. Roger Christen.

Mme Janine Loup et M. Jean-Bernard Racine fonctionnent comme scrutateurs.

1. Procès-verbal du 26 avril 2004

Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. Comptes 2003 (préavis 04/2004)

M. Roland Racine, Président, rappelle que chaque Conseillère et Conseiller a reçu à titre consultatif, un exemplaire des comptes 2003 de l'Etablissement primaire et secondaire de Préverenges - Denges – Echandens – Lonay. Ce document n'est pas soumis au vote.

Mme Josiane Tille, Présidente de la commission de gestion, n'a rien à ajouter à son rapport.

Mise en discussion du rapport de gestion : M. Roland Racine procède à la lecture des comptes puis ouvre la discussion. Si ce n'est une précision demandée par M. Philippe Diserens sur les comptes 110.3527.00 et 110.3527.03 Transports publics TPM qui obtient la précision voulue par M. Philip Panchaud, aucune remarque n'est formulée au sujet de ces comptes.

La parole n'étant plus demandée, M. Roland Racine, Président, donne lecture des conclusions du préavis No 04/2004 et l'on passe au vote à main levée.

En conséquence, le CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 04/04,
- vu le rapport de gestion de la Municipalité,
- vu le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

A L'UNANIMITE

1. accepte les comptes 2003 de la bourse communale, ainsi que les comptes de fonctionnement et les bilans tels qu'ils sont présentés,
2. donne décharge de son mandat à la Commission de gestion,
3. donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2003.

3. Renouvellement de l'arrêté d'imposition (préavis 05/2004)

La parole est donnée à M. Philip Panchaud, Syndic, qui précise que notre Commune se porte bien mais que nous sommes toujours dans le flou en ce qui concerne les contributions que nous devons verser à l'Etat. Bien des points ne sont pas encore définis (Police 2000, étude d'une nouvelle péréquation pour équilibrer les communes qui ne s'en sortent pas, nouveau système d'impôts qui nous obligent à rembourser des erreurs commises par l'Office d'imposition) ; M. Panchaud attire également l'attention sur le fait que notre commune ne doit pas changer de classe fiscale car des répercussions pourraient être très importantes notamment la facture sociale qui pourrait passer de 33 à 50%.

M. Jean-Nicolas Muff, Président de la commission des finances, rappelle également que la situation de la commune est extrêmement saine mais la proposition faite est tout-à-fait supportable pour nos finances. Il invite donc les conseillers et conseillères à ratifier l'amendement de la Commission des finances qui propose de fixer à 62% (au lieu de 64) le taux d'imposition sur l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune des personnes physiques, l'impôt spécial dû par les étrangers, l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales, impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

M. Roland Racine rappelle que, selon les art. 64, 68 et 73 de notre règlement, nous devons tout d'abord voter pour ou contre l'amendement déposé et ensuite nous prononcer sur le préavis lui-même, modifié ou pas, selon le résultat du premier vote. Il ouvre ensuite la discussion sur l'amendement.

M. Philippe Diserens pense qu'effectivement le canton va revoir la classification de la commune si l'on baisse le taux d'imposition. Il soutient encore le taux d'escompte qui profite à ceux qui paient ponctuellement en précisant que les mauvais payeurs resteront toujours des mauvais payeurs. Il pense aussi que si ultérieurement le taux devait à nouveau être relevé, c'est le référendum assuré en cas de non-ratification. Plusieurs communes voisines en font fait l'expérience depuis plusieurs années. M. Diserens souhaite d'autres réductions de taxes qui pourraient être étudiées. Il invite donc les conseillers et conseillères à refuser l'amendement.

M. Philippe Martin rappelle que depuis longtemps la situation de notre commune aurait pu faire prendre la décision de baisser les impôts mais il nous assure que c'est par sagesse et souci de stabilité que les autorités précédentes ne l'ont pas fait. Il rappelle que les communes voisines de Denges et Lonay regrettent certainement la décision qu'elles ont prise et que leur situation n'est certes pas à envier. Lonay a essayé un redressement qui a été refusé. M. Martin est persuadé que le statu-quo du taux d'imposition est la meilleure solution et invite les conseillers et conseillères à suivre la Municipalité dans sa décision.

M. Rolf Vogel demande quelques précisions au sujet des termes « susciter des convoitises » cités à la page 2, § 3, du rapport de la commission des finances. M. Muff et M. Isoz pensent que la fortune pourrait être incorporée dans une nouvelle péréquation et craignent une nouvelle répartition des charges Etat/Communes.

M. Jean Martin précise que l'Etat de Vaud lui-même se mord les doigts d'avoir baissé les impôts et c'est certainement une des raisons pour lesquelles la situation de notre canton est si catastrophique. Il est certain qu'en cas de hausse d'ici quelques années, il y aura référendum.

M. Rolf Vogel salue la réflexion sociale de la commission des finances. Il croit savoir qu'Echandens compte environ 1600 contribuables ce qui ferait une baisse d'environ fr. 170.— par contribuable. Il se pose donc la question si le risque vaut la peine d'être pris. Il souligne également que plusieurs rentrées d'argent ne sont pas certaines pour les années à venir. Quant au taux d'escompte, il pense que c'est simplement un avantage pour ceux qui savent planifier et gérer le paiement de leurs impôts, chaque contribuable connaissant le montant qu'il a à payer ainsi que les échéances.

La parole n'étant plus demandée, M. Roland Racine donne lecture de l'amendement proposé par la commission des finances. Il est ensuite passé au vote à main levée.

L'amendement est refusé avec les résultats suivants : 33 non, 8 oui, 4 abstentions.

M. Roland Racine donne lecture des conclusions du préavis 05/04 et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 05/2004,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE (34 OUI, 5 NON, 7 ABSTENTIONS)

- d'accepter l'arrêté d'imposition tel que présenté en annexe du préavis No 05/2004 et dont il fait partie intégrante, pour une période de 3 ans, soit pour les années 2005, 2006 et 2007.

M. Rolf Vogel reprend la parole au sujet du décompte des voix car le résultat est différent entre le vote sur l'amendement et celui sur le préavis. M. Jean Martin précise que chacun est libre de voter ou non ce qui explique la différence.

M. Rolf Vogel demande à la Municipalité des précisions sur le dernier paragraphe du préavis soit « la Municipalité étudiera également l'opportunité d'une augmentation du taux d'escompte ». M. Philip Panchaud répond que cela sera précisé ultérieurement mais que de toute manière ce sera un point qui passera au Conseil communal en temps voulu.

Mme Irène Caron s'étonne de la réponse de M. Panchaud car c'est la première question qui avait été posée lors de la première séance de la commission des finances. M. Philip Panchaud répond qu'en effet c'était sa profonde conviction jusqu'à ce que des recherches plus poussées effectuées dernièrement lui avaient appris qu'il avait tort.

4. Pose de revêtements bitumineux sur les chemins de Lizet et En Corjon (préavis 06/2004)

M. Michel Pache, municipal, n'a rien à ajouter au préavis.

M. Luc Martin, président de la commission des routes, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Jean-Nicolas Muff, président de la commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

La discussion est ouverte au sujet de ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, M. Roland Racine, Président, donne lecture des conclusions du préavis No 06/2004 et l'on passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 06/2004,
- vu le rapport de la Commission des Routes,
- vu le rapport de la Commission des Finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE

(44 oui – 2 abstentions)

- d'accorder à la Municipalité un crédit de **fr 88'000.00** pour la pose de revêtements bitumineux sur les chemins de Lizet et En Corjon,
- de prélever ce montant sur nos disponibilités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 10 ans.

5. Démolition de bâtiments et remise en état des parcelles Nos 235, 968 et 1111 (préavis 07/2004)

M. Ernest Carrel, municipal, n'a rien à ajouter au préavis si ce n'est que c'est une suite logique à l'achat de ces parcelles.

M. Joël Möckli, membre de la commission chargée d'étudier cet objet, n'a rien à ajouter au rapport signé par Isabelle Katz, présidente.

M. Jean-Nicolas Muff, président de la commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

La discussion est ouverte au sujet de ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, M. Roland Racine, Président, donne lecture des conclusions du préavis No 07/2004 et l'on passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 07/2004,
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier l'objet,
- vu le rapport de la Commission des Finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE

(44 oui – 2 abstentions)

- d'accorder à la Municipalité un crédit de **fr 230'000.**— pour les travaux de démolition de bâtiments et remise en état des parcelles Nos 235, 968 et 1111,
- de prélever ce montant sur nos disponibilités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 10 ans.

6. Communication municipales**M. Michel Simonet**

Aide humanitaire En date du 15 juin 2004, la Commission aide humanitaire s'est réunie au Château en présence de Mmes Ruth Bohner, Josiane Tille et MM. Philippe Martin, Jean-Nicolas Muff, Michel Simonet et Philip Panchaud (excusée Mme Heidi Addor).

Plusieurs demandes ont été transmises, à savoir :

- 1) demande de M. Daniel Rochat, Pasteur, par M. Philippe Martin, pour l'ARAVOH,
- 2) demande de la FEDEVACO qui sollicite notre Commune afin que nous soutenions l'un ou l'autre de ses projets 2004,
- 3) demande de l'Association MediBus, pour la distribution de médicaments à quatre dispensaires de la région de Mfou au Cameroun,
- 4) demande de la Croix-Rouge pour les victimes du séisme en Iran.

Après discussion et analyse de chaque demande, la Commission a décidé :

- de ne pas entrer en matière concernant les demandes de l'Association MediBus et de la Croix-Rouge : toutefois, pour la Croix-Rouge, en cas de demande urgente, étudier le cas sans délai,
- de verser à la FEDEVACO la même somme que l'année passée, soit fr. 8'000.—pour la poursuite de l'appui à la politique de sécurité alimentaire dans le canton de Torom au Tchad,
- d'allouer un montant de fr. 2'000.—à l'ARAVOH.
-

Ainsi, c'est une somme fr. 10'000.—qui est prise sur le budget courant 2004 de fr. 20.000.--. La différence de fr. 10'000.—sera virée sur le compte 9.282.040 « Fonds pour aide humanitaire » qui se monte actuellement à fr. 33'537.66.

Refuge la Municipalité a décidé, vu l'état de dégradation avancée des chenaux du refuge, de les remplacer par des nouveaux en bois. Elle a également remis fait remettre en état les grilles du grill sous le couvert et poser un grill-potence à côté.

M. Philip Panchaud

Magasin Primo En date du 18 juin 2004, USEGO SA a informé la Municipalité qu'un nouveau gérant du magasin Primo à Echandens était entré en fonction depuis le 7 juin 2004, en la personne de M. Carlos Galo, domicilié à Denges.

Personnel communal M. Daniel Chaupond, employé communal à la voirie, a été opéré de l'appendicite le 14 juin 2004. L'opération s'est bien déroulée. Il est en arrêt maladie au moins jusqu'au début juillet prochain.

M. Eric Golaz, employé communal à la voirie, va se faire opérer de la main le lundi 6 juillet prochain.

Nous leurs souhaitons à tous deux un prompt rétablissement.

7. Communications du bureau

La commission, dite des « présidents », chargée d'étudier les conséquences de la nouvelle Constitution Vaudoise s'est réunie le lundi 21ct. Vu l'avancement des travaux au niveau du canton, il est encore trop tôt pour pouvoir travailler. Cette commission reprendra ses travaux cet automne.

Le bureau élargi du Conseil s'est réuni le lundi 14 ct. Il a notamment soulevé le rôle des membres d'une commission. Il peut arriver à tout un chacun d'avoir un empêchement ou même d'oublier une séance, mais il devrait en tous les cas s'excuser auprès du Président de la commission. Si c'est avant, et que nous en avons le temps, le bureau peut nommer un nouveau membre. Il nous a paru inexcusable de ne donner aucun signe de vie. Le bureau a donc décidé à l'unanimité des membres présents que le ou la commissaire qui ne s'excuse ni avant, ni après, serait suspendu de commission pendant un minimum de 12 mois.

Il est rappelé la date de la course du Conseil soit le samedi 11 septembre avec pour but la visite des installations de l'Ecole de sports de Macolin au-dessus de Bienne. Le repas de midi sera pris dans un village du Plateau de Diesse. Les inscriptions sont prises dès aujourd'hui au moyen du bulletin qui est distribué pendant la séance ; elles devront parvenir à la secrétaire d'ici au 30 août 2004.

8. Divers et proposition individuelles

Mme Claudine Curtet demande pourquoi la route qui mène au bâtiment commercial des Toches est barrée par des briques. M. Michel Pache lui répond que le Tribunal administratif a décidé que le chemin des Toches n'existait pas à cet endroit car il n'est pas inscrit au cadastre. Il a été construit en son temps sur la base d'une convention qui n'a pas été ratifiée. C'est donc l'entreprise Rosat SA, propriétaire, qui a barré cette route. M. Ernest Carrel précise que des contacts sont en cours pour que la situation ne s'envenime pas.

M. Jean-Pierre Nerny demande qui a donc construit cette route. C'est donc les promoteurs de ce bâtiment qui l'ont construite, la Commune ayant simplement fixé les accès à ce bâtiment à cet endroit.

M. Bernard Steiner demande des nouvelles sur la future destruction de la maison « Merminod ». M. Ernest Carrel lui répond que c'est effectivement le vœu le plus cher de la municipalité mais que c'est un vrai problème car elle doit assurer le relogement du locataire.

M. Philip Panchaud nous informe que la prochaine journée « sans voiture » aura lieu le mercredi 22 septembre 2004 et que les TPM seront gratuits ce jour-là.

M. Ernest Carrel apporte encore quelques précisions sur le concours d'idées. Le gagnant du concours a été mandaté pour l'analyse complète et une restructuration de son projet en tenant compte des idées des 7 autres concurrents, notamment l'aménagement de la place de l'Eglise. Il pense qu'un rapport pourra être présenté lors de notre séance d'automne.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h.20

Le Président :

La Secrétaire :

Roland Racine

Claire-Lise Martin